

*Pétrole et gaz*

paiements de péréquation sur une plus grande échelle, mais je le répète, à mon avis, la distinction qu'on fait dans le bill est arbitraire.

En supposant que cette augmentation du prix du pétrole est due à une perturbation internationale de courte durée, on aurait raison de croire que cette décision n'est pas arbitraire. Tenir compte de la hausse du prix du pétrole aux fins de la péréquation entraînerait une profonde confusion, beaucoup d'inconvénients et de difficultés; rien ne permet de croire que cette hausse se maintiendra mais, en réalité, on est fondé à croire que cette hausse persistera ou qu'elle durera longtemps du moins.

Ce bill s'écarte donc sensiblement d'un principe assez fondamental de la notion de péréquation élaborée au cours des ans, à savoir que toutes les recettes des provinces doivent être comprises aux fins de la péréquation si bien que le premier ministre de n'importe quelle province qui veut s'attaquer au bill peut prétendre à bon droit qu'il s'écarte d'un principe établi. La seule réponse que l'on puisse donner au nom du gouvernement fédéral, c'est qu'il devrait admettre que c'est une mesure arbitraire, mais il devrait dire que cette décision arbitraire est nécessaire.

Je dis qu'elle est arbitraire. Je pense que la première méthode dont s'était servi le gouvernement du Canada pour se tirer de cette difficulté était, elle aussi, arbitraire, car on a laissé entendre, il y a à peu près un an, que si les provinces productrices de pétrole et de gaz ne mettaient pas les revenus du pétrole dans un compte de revenu, mais dans une espèce de caisse d'immobilisations on n'en tiendrait pas compte pour la péréquation. C'est certes adopter une attitude non seulement arbitraire, mais encore très difficile à défendre, car un revenu est un revenu pour une province, et elle ne peut le changer en autre chose en le versant dans un compte particulier. Elle peut choisir, pour ses propres fins, de ne pas le considérer comme revenu, mais il n'en demeure pas moins tel.

Ce sont, semble-t-il, les lignes directrices qui ont guidé les divers gouvernements, il y a environ un an, dans leurs efforts pour surmonter les difficultés de péréquation que veut trancher le bill. Leurs efforts n'ont pas abouti, mais si le système s'était révélé réalisable, il aurait, lui aussi, été pas mal difficile à justifier au regard des principes sur lesquels s'est fondée la notion de péréquation au fil des ans.

Ce que je trouve étrange dans la position actuelle du gouvernement fédéral, c'est que pendant de nombreuses années, le premier ministre de l'Alberta, M. Manning, a soutenu lors des conférences fédérales-provinciales auxquelles j'ai assisté, et peut-être bien avant que je n'y assiste, que les revenus tirés par les provinces de la vente de terres et de droits pétroliers, par exemple, et les revenus obtenus par la province d'Alberta sous forme de redevances sur le pétrole et le gaz ne devaient pas être considérés comme des revenus—du moins pas dans leur totalité—parce qu'ils provenaient d'une ressource non renouvelable. Ce qui me frappe, c'est que lorsque le premier ministre Manning d'Alberta faisait valoir ces arguments, il ne trouvait aucun appui auprès du gouvernement fédéral, et pourtant, lorsqu'il devint non seulement incommode, mais désavantageux pour le gouvernement fédéral de considérer tous les revenus tirés du pétrole comme des revenus provinciaux, il n'hésita pas un instant à adopter la position absolument contraire.

[M. Stanfield.]

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il vaut la peine de faire une telle remarque. De même que le ministre des Finances a fait volte-face au sujet de l'indexation des impôts, lorsque cela lui plaisait, ainsi le présent gouvernement a fait volte-face en quelques années à propos du revenu provincial en matière de pétrole considéré comme revenu réel. Une telle attitude fait qu'on se pose la question suivante, à savoir jusqu'à quel point faut-il prendre au sérieux un argument présenté par un ministre fédéral des Finances, ou tout autre ministre fédéral, parce qu'il existe de très frappants exemples de ces volte-face du gouvernement fédéral, et ils revêtent une importance extrême pour le pays tout entier.

Je ne sais pas exactement jusqu'à quel point le ministre des Finances peut aujourd'hui avoir confiance qu'un trésorier provincial ou un ministre provincial des finances va réellement prendre au sérieux un argument présenté par le gouvernement du Canada. Je ne vois pas comment le ministre des Finances du Canada peut s'attendre qu'un trésorier provincial fasse preuve tout au plus de scepticisme, et au pis de cynisme, à l'égard de tout argument présenté par le gouvernement du Canada, à cause justement de ces exemples—je n'en ai mentionné que deux, mais je pourrais facilement en donner d'autres—où le gouvernement fédéral a fait volte-face, parce que cela lui convenait ou lui était profitable.

Je pense qu'il est nécessaire de faire ces mises au point. Elles frisent peut-être la moralité dans une certaine mesure. Peut-être les gens devraient-ils adopter une attitude matérialiste comme semblent le faire les ministres des Finances depuis quelque temps, lorsqu'il s'agit de s'occuper des intérêts de leur propre gouvernement. Peut-être ne devrais-je pas m'étonner de la tendance qu'a le gouvernement canadien de changer d'avis, lorsque je regarde la situation qui semble régner au Canada, où pour ainsi dire tout le monde fait l'objet d'une enquête pour fraude ou pour tout autre motif. Je ne veux pas dire par là que le ministre des Finances est impliqué dans une affaire de ce genre, mais j'exhorte le ministre, qui est absent, ainsi que les ministériels à se remuer et à arrêter de changer d'avis comme bon leur semble et quand cela plaît au Trésor fédéral, s'ils veulent maintenir la crédibilité du gouvernement canadien et qu'on prenne au sérieux les mesures financières qu'il met de l'avant.

● (1540)

Vu la forte augmentation des revenus des provinces productrices de pétrole et la hausse considérable des dépenses fédérales que subirait la péréquation, dans l'état actuel de la loi, je me demande s'il ne serait pas plus honnête et justifiable d'étudier les méthodes traditionnelles employées à l'égard des revenus des provinces, au chapitre du pétrole. Ne vaudrait-il pas mieux étudier certaines questions soulevées par l'ancien premier ministre, M. Manning, lors des rencontres dont j'ai parlé plus tôt?

Je comprends que l'application de ce principe ne sera pas simplement limitée au pétrole, mais pourra également s'étendre aux autres richesses naturelles non renouvelables. Il se peut que d'ici un an le prix de certaines matières premières subisse une augmentation importante qui sera pour certaines provinces une source de très forte recettes, en dehors du pétrole. Le ministre des Finances présenterait-il alors d'autres expédients financiers pour se tirer d'embarras?